

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 POUR : 13 CONTRE : / ABSTENTION : /</p>	<p><b>L'an deux mille vingt le 12 mars à vingt heures trente</b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.</p> <p><b><u>Date de convocation :</u></b> Le 05 mars 2020 <b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Martin PHILIPPS</p>
<p><b><u>Présents :</u></b> Vincent TISSOT, Maryline DURET, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, André SEIFERT <b><u>Absent(e)(s) avec procuration :</u></b> Valérie JIGUET-MICHAUD, Nadine CUSIN <b><u>Absent(e)(s) sans procuration :</u></b> Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER</p>	

**Délibération n° D20-04**

**Objet : Fixation des tarifs du C.L.A.E. de CERNEX**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de fixer les tarifs du C.L.A.E de Cernex. A ce titre, il propose la grille tarifaire suivante :

<b>Frais d'inscription annuels par enfant pour le CLAE</b>	<u>Enfant de Cernex</u> : 20 € / an / enfant <u>Enfant hors Cernex</u> : 25 € / an / enfant
<b>Cantine</b>	6.70 € / repas, ajusté selon le quotient familial Ce tarif comprend 1 h garderie 2.80 € + repas 3.90 € + 1 h de garderie offerte par la commune.
<b>Réservation cantine dernière minute (J-6 à J-1 avant 10h) – majoration repas</b>	2.00 € /repas
<b>Périscolaire (garderie soir et matin)</b>	<u>Enfant inscrit</u> : 1.50 € / 30 minutes / enfant, ajusté selon le quotient familial  <u>Enfant non inscrit et présent</u> : un tarif forfaitaire de 6 € / enfant sera appliqué indépendamment du temps de présence effectif
<b>Périscolaire et A.L.S.H : Majoration pour dépassement horaire du soir (après 18h30)</b>	15 € / par tranche de 30 minutes entamée / enfant

<b>Goûter</b>	1.30 € / goûter
<b>Mercredi</b>	<u>Inscription dans les délais (7 jours)</u> : 25 € / enfant / jour de présence, ajusté selon le quotient familial  <u>Inscription hors délai de 7 jours</u> : 27 € / enfant / jour de présence, sans ajustement selon quotient familial
<b>Vacances et jours fériés Repas + goûter inclus</b>	<u>Tarif 1</u> : 27 € / jour  <u>Tarif 2</u> : 25 € / jour si inscription au moins 2 semaines avant le début des vacances.  <u>Tarif 3</u> : ajustement tarifs 1 ou 2 selon Quotient Familial  Garderie gratuite de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30
<b>Excursion pendant les vacances</b>	Majoration pour transport + billet entrée activité

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré**

**ACCEPTE** les nouveaux tarifs du C.L.A.E. communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appliquer ce tarif à toutes les prestations facturées.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**  
*Vincent TISSOT*



*Certifiée exécutoire le 13 mars 2020  
Transmise en Sous-Préfecture 13 mars 2020  
Affichée le 13 mars 2020*